

**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES**

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU COUVOIR DU CERSA

Lettre de commande n° 00018/2020/DC/UL/T/IDA du 30 octobre 2020
(DC n° 03/2020/UL/PRMP/CERSA du 16 juillet 2020)

Titulaire du marché : ESPACE BTP

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

L'an deux mil vingt et un et le mardi huit juin, une commission composée de :

Pour le compte de l'Université de Lomé :

- M. DOTOU-SEGLA Ayawo A., Membre de la Cellule Permanente d'Appui à la PRMP ;
- M. BADJO Koussowa, Membre de la Cellule Permanente d'Appui à la PRMP ;
- Prof. TONA Kokou, Directeur du CERSA ;
- Prof. PITALA Wéré, Directeur Adjoint du CERSA ;
- M. AGBETOHO Kounouho, Directeur Adjoint de la DGDU ;
- M. KAMOU Akpaïssou, Agence comptable ;
- M. KODJO K. Ayissom Mawuli, Service Financier ;
- Mme GELLIH Akuwa Sedinam, Membre de la Commission de Passation des Marchés Publics ;
- M. DJOUMATO Kossi, Comptable matière au cabinet de la présidence de l'UL ;
- M. NAYO Ezoba, Ingénieur Génie Civil, rapporteur du comité de suivi des travaux ;
- M. N'NANLE Oumbortime, Chercheur au CERSA ;
- M. SOEDJEDE A. Yawovi, Spécialiste en gestion financière ;
- M. TONA Agbewonannou, Spécialiste en communication du CERSA ;
- Mme KOMBATE Tani, Assistante au CERSA ;
- Mme ANWONE Herryétou, Stagiaire au CERSA ;
- M. BALAWIA Atawa Nidakadila, Spécialiste en passation des marchés du CERSA.

Pour le compte de la Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF)

- M. AZEVI Yao Dodji, Contrôleur Financier Délégué.

a procédé, en présence de **M. DOUTI E. Souman**, Gérant de l'entreprise ESPACE BTP, à la réception provisoire des travaux de réaménagement du couvoir du CERSA objet de la lettre de

W

VB



commande n° 00018/2020/DC/UL/T/IDA du 30 octobre 2020 et son avenant n°01 du 18 mai 2021.

Au cours de la réception, il a été constaté des non conformités dans la fourniture et la pose des Portes des toilettes.

Conformément à la **clause 19** du marché, la commission a décidé de prononcer la réception provisoire avec réserves et notifié cette décision à l'entrepreneur qui a accepté et pris l'engagement de remédier aux imperfections et malfaçons en les corrigeant dans les meilleurs délais. Il est également entendu que, le décompte qui sera soumis au CERSA pour paiement devra en tenir compte de la non réception de ces portes.

Sur cette base, le présent procès-verbal de réception provisoire a été dressé pour servir et valoir ce que de droit.

W
IB 57
0

Fait à Lomé, le 08 juin 2021

Ont signé :

Pour l'Université de Lomé


TONA Kokou


KAMOU Akpaïssou


AGBETOHO Kounouho


DJOUMATO Kossi

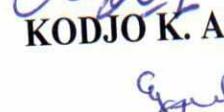

N'NANLE Oumbortime


SOEDJEDE A.


KOMBATE Tani

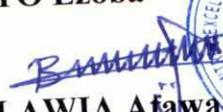

BADJO Koussowa


PITALA Wéré


KODJO K. Ayissom Mawuli

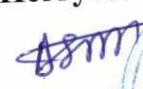

GELLIH Akuwa Sedinam


NAYO Ezoba


BALAWIA Afawa Nidakadila


TONA Agbewonannou

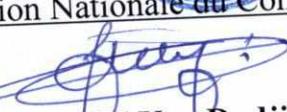

ANWONE Herryétou


DOTOU-SEGLA Ayawo A.

Pour ESPACE BTP


DOUTE E. Souman

Pour la Direction Nationale du Contrôle Financier


AZEVI Yao Dodji

PROCES-VERBAL D'AMENAGEMENT DU COUVOIR DU CERSA

Lettre de commande n° 00018/2020/DC/UL/T/IDA du 30 octobre 2020
(DC n° 03/2020/UL/PRMP/CERSA du 16 juillet 2020)

Titulaire du marché : ESPACE BTP

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE